

## **Termes et conditions :**

### **LA CARTE PASS' CULTURE**

- Le Pass'Culture 2016/2017 est valable du 12 septembre 2016 au 10 septembre 2017.
- Le Pass'Culture est réservé aux étudiants jusqu'à 30 ans inclus (sous réserve d'adhésion de votre établissement au dispositif Pass'Culture).
- Le Pass'Culture est personnel et incessible.
- En cas de perte, de détérioration ou de vol de la carte, un duplicata ne pourra pas vous être délivré. La réédition d'un Pass'Culture en cours d'année nécessite son rachat (9€), quelle qu'en soit la cause.
- Pour bénéficier de places de spectacles et de cinéma à prix réduits auprès des structures culturelles partenaires, la présentation du Pass'Culture est obligatoire. A défaut de présentation, l'accès à la salle vous sera alors refusé.

### **PLACES DE SPECTACLES**

- Les contremarques sont nominatives et en aucun cas la contremarque ne peut être cédée à une tierce personne détentrice ou non d'une carte Pass'Culture.
- En cas de perte, de détérioration ou de vol d'une contremarque, aucun duplicata ne peut être délivré, celle-ci devant être rachetée au tarif initial.
- Les contremarques ne sont ni échangeables ni remboursables (sauf en cas d'annulation du spectacle).
- Le nombre de places mises à la vente par spectacle est limité. Ainsi, la billetterie au tarif privilégié pass culture n'est assurée que dans la limite des places disponibles.

### **PLACES DE CINEMA**

- Les places de cinéma dispensées au prix de 3.90 € l'unité sont valables pour l'ensemble des films et séances proposé par les cinémas Diagonal Capitole, Utopia, et le cinéma municipal Nestor Burma ainsi que durant le festival CINEMED
- Les places de cinéma sont vendues uniquement dans les kiosques au Pass'Culture.
- Elles ne sont pas nominatives, mais ne sont valables chez nos partenaires que sur présentation obligatoire du Pass'Culture. Attention : ces tickets au tarif privilégié ne sont ni échangeables, ni remboursables, même lorsque la date de validité inscrite au recto est expirée.

### **EXCLUSION**

- En cas de falsification de la carte ou d'utilisation frauduleuse du Pass'Culture, le Crous de Montpellier se réserve le droit d'exclure du dispositif l'adhérent concerné.